

# NOTICE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES RELATIF AU TRAITEMENT DE LANCEMENT D'ALERTE

Cette Notice de Protection des Données Personnelles vous fournit des informations transparentes et détaillées concernant la protection de vos données personnelles traitées par BNP Paribas SA ou une entité du Groupe BNP Paribas ("BNP Paribas"), en l'espèce BGL BNP Paribas S.A., destinataire d'une alerte ("nous").

Cette Notice de Protection des Données Personnelles vous permet de connaître quelles données personnelles nous collectons à votre sujet, les raisons pour lesquelles nous utilisons et partageons ces données, la durée de leur conservation, vos droits et la manière dont vous pouvez les exercer.

Cette Notice de Protection des Données Personnelles est conforme à la loi luxembourgeoise et peut être complétée, le cas échéant, par d'autres notices locales, pour préciser certains traitements ou en cas de spécificités locales réglementaires.

## Quelles sont les opérations de traitement dans le cadre du dispositif de lancement d'alerte ?

Les données personnelles sont collectées pour les usages suivants :

- recueillir et traiter les alertes
- effectuer les vérifications, investigations et analyses nécessaires
- définir le suivi à donner au rapport d'investigation
- assurer la protection des personnes concernées
- exercer ou défendre des droits en justice.

## Quels types d'alertes peuvent être escaladées ? Et à qui ces alertes peuvent être escaladées ?

Selon notre dispositif d'alerte, le lanceur d'alerte peut signaler plusieurs types d'alertes :

- Les alertes relatives à l'éthique professionnelle qui peuvent être adressées à :
  - BNP Paribas SA en tant que "Groupe"
  - BGL BNP Paribas S.A ou Métier/Fonction dans lequel la violation a eu lieu
  - entité locale dans laquelle la violation a eu lieu.
- Les alertes aux Sanctions Financières qui sont automatiquement adressées au canal Groupe dédié de BNPP SA.
- Les alertes relatives au respect des personnes qui sont adressées au :
  - Métier/Fonction auquel(le) la ou les personne(s) concerné(es) sont affectées : ("Alerte")

Ainsi, en fonction de la localisation du lanceur d'alerte, de l'entité vers laquelle le lanceur d'alerte adresse l'alerte et du type d'alerte, l'alerte peut être traitée par BGL BNP Paribas S.A., BNPP SA et/ou une autre entité du Groupe BNP Paribas.

Par conséquent, s'appuyant sur un outil unique pour assurer une approche cohérente dans le cadre du traitement de lancement d'alerte, BGL BNP Paribas S.A., BNPP SA et les entités de BNP Paribas agissent toutes en tant que responsables de traitement.

Pour les entités situées dans l'Espace Economique Européens, ces responsables de traitement agissent en tant que responsables de traitement conjoints.



## 1. ETES-VOUS CONCERNÉS PAR CETTE NOTICE ?

La présente notice s'adresse à toutes les personnes physiques (vous) dont les données personnelles sont traitées dans le cadre de l'Alerte, notamment :

- les lanceurs d'alerte quel que soit le canal de l'alerte choisi
- la personne visée par l'Alerte
- toutes les personnes invitées à fournir des informations sur l'Alerte (témoins, personnes présumées par exemple)
- toute personne mentionnée dans l'enquête/Alerte.

## 2. QUELLES DONNÉES PERSONNELLES COLLECTONS-NOUS ET TRAITONS-NOUS ?

Les données personnelles (c'est-à-dire toute information permettant de vous identifier) collectées et traitées via l'outil Navex, ou collectées via d'autres moyens (courriel, formulaire, téléphone, directement en personne, messages instantanés) et toute autre donnée détenue par BGL BNP Paribas S.A. ou transmise par un tiers seront généralement relatives à :

- l'identité et les coordonnées du lanceur d'alerte : uniquement si l'alerte mentionne de telles informations. Le lanceur d'alerte pourrait décider de signaler l'alerte de manière anonyme ou non. Si l'alerte est réalisée de manière anonyme, nous ne collecterons aucune des données ci-dessus (ni identité ni coordonnées)
- les faits (en cas de soupçons ou de témoignage avéré) mentionnés dans l'Alerte, y compris tout élément d'information, preuve fournie avec l'alerte
- l'identité, les fonctions et les coordonnées des personnes mentionnées dans l'Alerte (l'identité de la personne visée, l'identité de tout témoin de la violation présumée ou d'autres tiers impliqués dans le cas des personnes faisant l'objet de l'Alerte ; les personnes impliquées dans la gestion de l'alerte ; les personnes facilitatrices en lien avec le lanceur d'alerte)
- les éléments recueillis dans le cadre de l'enquête, y compris toute information nécessaire pour enquêter sur la violation présumée
- les éléments de rapport sur les opérations d'enquête
- les mesures à prendre/déjà prises à l'égard des personnes mentionnées dans l'Alerte pour les protéger et/ou mettre fin aux actes répréhensibles.

Dans le cas où les informations sont nécessaires au traitement de l'Alerte, nous pouvons collecter vos données personnelles liées à vos origines ethniques, opinions politiques, croyances religieuses ou philosophiques, données concernant votre orientation sexuelle ou données sensibles (informations biométriques et génétiques, données de santé, données personnelles relatives aux condamnations pénales et aux infractions.). Par ailleurs, nous pouvons collecter ces données seulement si cela est requis par la loi ou rendues publiques par vous et nécessaires aux fins desquelles elles ont été collectées.

Dans tous les cas, seules les données personnelles strictement nécessaires à la compréhension, à la vérification, à la clarification et à la résolution des faits d'Alerte seront traitées

## 3. AUPRÈS DE QUI COLLECTONS-NOUS DES DONNÉES PERSONNELLES ?

Pour traiter l'Alerte et enquêter sur les faits allégués, les données personnelles sont collectées directement auprès du lanceur d'alerte, de l'entité concernée du Groupe BNP Paribas et, dans certaines circonstances, auprès d'autres sources. Les données sont parfois collectées (si elles sont liées à l'alerte) auprès de sources publiques telles que :

- les publications/bases de données mises à disposition par les autorités officielles
- sites Web/pages de médias sociaux, de sociétés ou de clients d'affaires contenant des informations que vous avez divulguées (p. ex. votre propre site Web ou page de médias sociaux lorsqu'il est public et autorisé par les Conditions du réseau social)
- des informations publiques telles que celles publiées dans la presse.
- Les données personnelles sont également collectées auprès de tiers tels que :
- d'autres entités du Groupe BNP Paribas
- des cabinets d'avocats externes
- nos clients
- nos partenaires commerciaux
- des experts externes en enquête
- des témoins présumés.



## 4. SUR QUELLE BASE LEGALE TRAITONS-NOUS VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

### 4.1 Pour respecter nos obligations réglementaires

Afin de se conformer à nos obligations légales, le personnel interne au Groupe ainsi que des externes peuvent remonter une alerte à l'entité qui a commis la violation afin de :

- signaler ou divulguer des informations portant sur un crime, un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général, une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par le Luxembourg, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, du droit de l'Union européenne, de la loi ou du règlement.

Si vous choisissez de signaler votre Alerte à un autre canal que l'entité où la violation a eu lieu à cette fin, la base juridique sera l'intérêt légitime.

Afin de se conformer à nos obligations légales, le personnel interne au Groupe BNP Paribas ainsi que des externes peuvent adresser l'alerte à l'entité où a eu lieu la violation ou à BNPP SA en tant que " Groupe " afin de :

- recueillir une alerte relative à l'existence ou à la réalisation des risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la société et de celles des sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

Si vous choisissez de signaler votre Alerte à d'autres canaux proposés par BNP Paribas que l'entité où la violation a eu lieu ou à BNP Paribas SA en tant que Groupe, la base juridique sera l'intérêt légitime.

Les données sont traitées afin de respecter nos obligations légales qui requièrent la mise en place d'une plateforme d'alerte permettant au personnel interne de BNP Paribas, en l'espèce BGL BNP Paribas S.A. de :

- signaler une alerte relative à l'existence de conduites ou de situations contraires au code de conduite de l'entité et susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence qui figure à l'annexe du Code de conduite du Groupe.

Si vous choisissez de signaler votre Alerte à des canaux proposés par BGL BNP Paribas S.A. autres que l'entité où a eu lieu la violation ou au Groupe, la base juridique sera l'intérêt légitime.

### 4.2 Pour satisfaire à notre intérêt légitime

Le Groupe BNP Paribas est particulièrement attaché à l'épanouissement et au bien-être de ses collaborateurs et à leur offrir un environnement de travail motivant dans lequel chacun est traité avec respect, dignité et équité. Le Groupe s'engage à signaler toute violation avérée ou présumée du Code de conduite du Groupe en lien avec la demande formulée par les Collaborateurs notamment. Le Groupe BNPP souhaite également renforcer la protection des lanceurs d'alerte, notamment en leur permettant de signaler la ou les Alerte(s) et de les protéger d'éventuels actes de représailles dus à cette Alerte, grâce à un nouveau canal d'accès direct garantissant leur anonymat.

- Pour ce faire, nous traiterons les données personnelles afin de collecter les Alertes, d'effectuer les vérifications, enquêtes et analyses nécessaires définissant les suites à donner au signalement, d'assurer la protection des personnes concernées et enfin d'exercer ou de défendre nos droits en justice.
- Nous collecterons des données personnelles pour traiter les Alertes relatives à tout comportement contraire à l'éthique et à toute violation du Code de conduite du Groupe BNP Paribas.
- Nous traiterons les données personnelles pour nous conformer au droit étranger ou pour évaluer la violation présumée à ce droit (dont le régime n'est pas expressément réglementé par la réglementation luxembourgeoise).

La base juridique du traitement est la poursuite des intérêts légitimes du responsable de traitement ou du tiers, représentés par le droit de se défendre soi-même mais aussi de défendre ses employés, ainsi que de garantir l'efficacité et l'efficience du contrôle interne du Groupe et enfin de prévenir et lutter efficacement contre les comportements frauduleux, illégaux ou irréguliers.



Dans tous les cas, nos intérêts légitimes restent proportionnés, et nous vérifierons via un test de mise en balance des intérêts, que vos intérêts et vos droits fondamentaux sont préservés.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur ce test de mise en balance des intérêts, veuillez nous contacter en utilisant les contacts de la section 10 "Comment nous contacter" ci-dessous.

### 4.3 Cas particulier de données sensibles et de données d'infraction

Dans le cadre de la gestion de l'Alerte, nous pouvons traiter des données personnelles révélant l'origine ethnique ou raciale, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale d'une personne, des données génétiques, des données biométriques, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne seulement si :

- le traitement est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice ou chaque fois que les tribunaux agissent dans le cadre de leur fonction juridictionnelle, ou,
- le traitement est nécessaire pour des motifs d'intérêt public important, sur la base du droit de l'Union ou du droit d'un État membre qui doit être proportionné à l'objectif poursuivi, respectant l'essence du droit à la protection des données et prévoyant des mesures appropriées et spécifiques pour la sauvegarde des droits fondamentaux et des intérêts de la personne concernée.

De plus, nous ne pouvons traiter les données personnelles relatives aux condamnations pénales et infractions, ou aux mesures de sûreté connexes fondées sur l'article 6, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/1725 que sous le contrôle de l'autorité publique ou lorsque le traitement est autorisé par la législation de l'Union ou par le droit d'un État membre qui prévoit des garanties appropriées pour les droits et libertés des personnes concernées.

## 5. AVEC QUI PARTAGEONS NOUS VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

Dans la plateforme de lancement d'alerte de BNPP, les alertes seront traitées soit par les Ressources Humaines (alertes liées au respect des personnes), soit par la Conformité (toutes les autres alertes).

Comme indiqué au début de cette notice, une alerte peut être transmise à différents canaux selon le choix du lanceur d'alerte

### 5.1 Partage d'informations au sein du Groupe BNP Paribas

Afin de réaliser les finalités énoncées ci-dessus, nous pouvons partager vos données personnelles avec la catégorie de destinataires suivante :

- les référents internes « Whistleblowing » dûment autorisés (Ressources Humaines/ Conformité), afin de mener des enquêtes sur la base du principe du « besoin d'en connaître».

Aux seules fins de vérification ou de traitement de l'Alerte, les données peuvent également être partagées avec d'autres entités de BNP Paribas situées au Luxembourg ou à l'étranger, si les autorisations d'accès sont documentées et que l'accès aux différentes opérations de traitement est soumis à des mesures de traçabilité.

### 5.2 Communication d'informations en dehors du Groupe BNP Paribas

Afin de réaliser les finalités énoncées dans la notice, nous pouvons communiquer de temps à autre vos données personnelles à des tiers, notamment- à :

- d'autres prestataires de services et sous-traitants fournissant des services en notre nom;
- les autorités financières, fiscales, administratives, pénales ou judiciaires locales ou étrangères, les régulateurs, les arbitres ou médiateurs, les forces de l'ordre, les organismes d'État ou les organismes publics, lorsque nous sommes tenus de divulguer des données en vertu de :
  - leur demande
  - défendre une affaire, une action ou une procédure ou y répondre
  - se conformer à la réglementation ou aux directives d'une autorité qui s'adresse à nous
  - certains professionnels réglementés comme les avocats, les notaires, le personnel médical pour le traitement de l'alerte dans des circonstances particulières (p. ex. contentieux, audit, etc.).

## 6. TRANSFERTS INTERNATIONAUX DE DONNÉES PERSONNELLES



En cas de transferts internationaux depuis l'Espace Economique Européen (EEE) vers un pays n'appartenant pas à l'EEE, le transfert de vos données personnelles peut avoir lieu sur la base d'une décision rendue par la Commission européenne, lorsque celle-ci a reconnu que le pays dans lequel vos données seront transférées assure un niveau de protection adéquat.

Quant aux transferts vers des pays où le niveau de protection des données personnelles n'a pas été reconnu comme adéquat par la Commission européenne, nous nous appuyons, soit sur une dérogation applicable à la situation, soit sur la mise en place d'une des garanties appropriées pour assurer la protection de vos données personnelles :

- notamment par les règles d'entreprise contraignantes et toute mesure supplémentaire appropriée
- les clauses contractuelles types et toute mesure supplémentaire appropriée.

Pour obtenir une copie de ces mesures de protection ou savoir comment y accéder, vous pouvez envoyer une demande écrite conformément à la section 10.

## 7. COMBIEN DE TEMPS CONSERVONS NOUS VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

Après la prise de décision définitive sur les suites à réserver à une Alerte, ladite Alerte et les éléments s'y rapportant sont conservées à des fins probatoires pour la durée de prescription applicable en fonction du type d'Alerte (prescription principalement dans le domaine civil, criminel ou du droit du travail) dans l'optique d'un contrôle ou d'un contentieux éventuel.

## 8. QUELS SONT VOS DROITS ET COMMENT POUVEZ-VOUS LES EXERCER ?

Vous disposez de droits spécifiques en tant que "personne concernée" au titre du chapitre III (Articles 14-25) du Règlement (UE) 2018/1725, en particulier le droit d'accéder à vos données personnelles et de les rectifier si vos données personnelles sont inexactes ou incomplètes. Le cas échéant, vous avez le droit d'effacer vos données personnelles, de restreindre le traitement de vos données personnelles et de vous y opposer au traitement

Si vous souhaitez exercer les droits énumérés ci-dessous, veuillez envoyer une lettre ou un courrier électronique à votre contact comme indiqué à l'article 10

Vous pouvez exercer vos droits auprès de l'entité à laquelle vous avez choisi de signaler l'alerte ou auprès du Groupe BNP Paribas si vous avez acheminé l'alerte vers le Groupe.

Si vous avez des questions l'utilisation de vos données personnelles au titre de cette notice, vous pouvez envoyer une lettre ou un courriel à votre référent, tel que mentionné à l'article 10.

### 8.1. Vous pouvez demander l'accès à vos données personnelles

Si vous souhaitez avoir accès à vos données personnelles, vous pouvez obtenir des informations concernant le traitement de vos données personnelles et une copie de ces données personnelles.

### 8.2. Vous pouvez demander la rectification de vos données personnelles

Si vous estimez que vos données personnelles sont inexactes ou incomplètes, vous pouvez demander que ces données personnelles soient modifiées en conséquence.

### 8.3. Vous pouvez exiger l'effacement de vos données personnelles, dans la limite de ce qui est permis par la réglementation.

8.4. Vous pouvez vous opposer à tout moment, pour des raisons liées à votre situation particulière, au traitement de vos données personnelles. Dans ce cas, nous ne traiterons plus vos données personnelles à moins de démontrer des motifs légitimes impérieux pour le traitement, qui l'emportent sur vos intérêts, droits et libertés, ou pour l'établissement, l'exercice ou la défense de revendications légales. Vous souhaitez exercer les droits énumérés ci-dessus, vous pouvez envoyer une lettre ou un courrier électronique à votre contact comme indiqué à l'article 10.



#### **8.5. Comment déposer une plainte auprès de votre autorité de protection des données ?**

Conformément à la réglementation applicable, en plus de vos droits ci-dessus, vous êtes également en droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente. Pour le Luxembourg, il s'agit de la CNPD - Commission nationale pour la protection des données - Luxembourg ([public.lu](http://public.lu)).

#### **9. COMMENT ÊTRE INFORMÉ DES MODIFICATIONS ULTÉRIEURES APPORTÉES À CETTE NOTICE ?**

Dans un monde de changements réglementaires et technologiques constants, nous actualiserons régulièrement cette notice. Nous vous invitons à consulter la dernière version de ce document en ligne.

#### **10. COMMENT NOUS CONTACTER ET EXERCER VOS DROITS ?**

Si vous avez des questions concernant notre utilisation de vos données personnelles au titre de cette notice, ou si vous souhaitez exercer vos droits au titre du RGPD, vous pouvez contacter votre délégué à la protection des données : [DPO@bgl.lu](mailto:DPO@bgl.lu)